

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 24/003/F

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

OBJET : FINANCES

Modification - Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2024 en M57 & modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP - Annule et remplace la délibération n° 23/157/F du 11 décembre 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de janvier à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 16 janvier 2024 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Luce SAULI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Didier LORENZINI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI.

Avaient donné procuration : Emmanuelle GIRASCHI à Vincent GAMBINI ; Pierre-Olivier MILANINI à Grégory SUSINI ; Dumenica VERDONI à Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS à Michel GIRASCHI ; Jean-Claude TAFANI à Gérard CESARI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Ange Paul VACCA à Petru VESPERINI ; Etienne CESARI à Christiane REVEST.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

1) Ouverture des crédits d'investissement Hors Autorisation de Programme (AP)

Le principe de l'annualité budgétaire met un terme à l'utilisation des crédits de la section d'investissement au 31 décembre de l'année, et au 31 janvier de l'année suivante en ce qui concerne les crédits de la section de fonctionnement.

Cependant, afin de permettre la continuité de l'administration communale dans la période comprise entre la fin de l'exercice précédent et le vote du budget suivant, le Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L. 1612-1 a prévu la reconduction automatique partielle des crédits votés au cours de l'exercice précédent dans les conditions suivantes :

- en section de fonctionnement, l'exécutif de la collectivité territoriale est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;
- en section d'investissement, sur autorisation de l'organe délibérant, l'exécutif de la collectivité territoriale est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, des restes à réaliser et les crédits gérés dans les autorisations de programme.

Il convient donc de délibérer sur l'ouverture des crédits de la section d'investissement à opérer avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite du quart des crédits de l'exercice précédent. Le total de ces propositions représente un montant de :

- Budget Principal : 5.261.385,25 €
- Budget Assainissement : 1.247.203,27 €
- Budget du Port de Plaisance : 8.050.841,23 €
- Budget de l'Eau : 723.425,87 €
- Budget des Parkings : 140.748,10 €

Dont le détail figure pour chaque budget ci-après :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2023 BP + DM (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1.887.352,38 €	471.838,10 €
	21	Immobilisations corporelles	7.326.094,46 €	1.831.523,62 €
	23	Immobilisations en cours	791.774,29 €	197.943,57 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			10.005.221,13 €	2.501.305,28 €

Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	1.892.938,64 €	473.234,66 €
	21	Immobilisations corporelles	1.605.874,42 €	401.468,61 €
	23	Immobilisations en cours	1.490.000,00 €	372.500,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			4.988.813,06 €	1.247.203,27 €

Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	15.000,00 €	3.750,00 €
	21	Immobilisations corporelles	302.500,00 €	75.625,00 €
	23	Immobilisations en cours	9.296.342,79 €	2.324.085,70 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			9.613.842,79 €	2.403.460,70 €

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2023 BP + DM (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts
Eau	20	Immobilisations incorporelles	545.000,00 €	136.250,00 €
	21	Immobilisations corporelles	1.879.488,90 €	469.872,23 €
	23	Immobilisations en cours	469.214,54 €	117.303,64 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			2.893.703,44 €	723.425,87 €

Parkings	20	Immobilisations incorporelles	11.520,00 €	2.880,00 €
	21	Immobilisations corporelles	551.472,39 €	137.868,10 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			562.992,39 €	140.748,10 €

2) Nouvelles dispositions relatives à l'instruction comptable M57

L'article L 1612-1 du CGCT prévoit les conditions suivantes jusqu'à l'adoption du budget primitif concernant l'ensemble des sections :

- de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la **section de fonctionnement** dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (Idem M14) ;
- de mandater les dépenses afférentes au **remboursement en capital des annuités de la dette** venant à échéance avant le vote du budget (idem M14) ;
- sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (décision objet de cette délibération - voir point 1) (Idem M14).

Avec l'instruction comptable M14, il était possible d'exécuter l'intégralité des crédits gérés en AP/CP et en AE/CP programmés sur l'année N+1, selon le tableau voté et annexé à la maquette budgétaire. Cette règle change avec l'application de l'instruction comptable M57 :

Concernant les AP/CP et AE/CP, l'article L. 5217-10-9 du CGCT prévoit que : « Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), **l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.** Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions. »

Lors du passage en M57, les crédits seront inscrits au BP en M57 conformément à la table de transposition M14/M57.

Le montant total des crédits ouverts en AP/CP au budget principal de l'exercice 2023 s'élève à 8.280.239,89 € pour le Budget Principal et 16.942.141,60 € pour le Budget du Port. Le montant maximum pour lequel le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses s'établit à un montant de 2.760.079,96 € pour le Budget Principal et la somme de 5.647.380,53 € pour le Budget du Port selon le détail ci-après.

Budget Principal AP/CP

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Maximum d'ouverture autorisé pour 2024
20	Immobilisations incorporelles	865.469,90 €	288.489,97 €
21	Immobilisations corporelles	13.000,00 €	4.333,33 €
23	Travaux en cours	7.401.769,99 €	2.467.256,66 €
Total des dépenses en AP/CP		8.280.239,89 €	2.760.079,96 €

Budget du Port AP/CP

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Maximum d'ouverture autorisé pour 2024
20	Immobilisations incorporelles	2.638.190,80 €	879.396,93 €
21	Immobilisations corporelles	1.060.980,80 €	353.660,27 €
23	Travaux en cours	13.242.970,00 €	4.414.323,33 €
Total des dépenses en AP/CP		16.942.141,60 €	5.647.380,53 €

Le Conseil Municipal,

Oui le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2023 et le compte administratif 2022, adoptés le 03 avril 2023,

Vu la délibération n° 23/087/F du 12 juin 2023 relative au Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 1,

Vu la délibération n° 23/132/F du 09 octobre 2023 relative au Budget principal, Décision modificative budgétaire n° 2,

Vu la délibération n° 23/145/F du 13 novembre 2023 relative au Budget Principal, Décision modificative budgétaire n° 3 - Budget annexe du Port, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe des Parkings, Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe de l'Assainissement, Décision modificative budgétaire n° 2 - Budget annexe de l'Eau, Décision modificative budgétaire n° 2,

Vu la délibération n° 23/046/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 002 de l'EHPAD - Phase 01,

Vu la délibération n° 23/047/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 003 de l'EHPAD - Phase 02,

Vu la délibération n° 23/048/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 004 du Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR),

Vu la délibération n° 23/049/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 005 de la Restauration collective municipale de Portivechju,

Vu la délibération n° 23/050/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 006 de l'Extension du Club House d'U Pruneddu - Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Vu la délibération n° 23/051/F du 03 avril 2023 relative à la modification de l'AP/CP 007 de la Mise en accessibilité de Bâtiments Communaux,

Vu la délibération n° 23/146/F du 13 novembre 2023 relative à la modification de l'AP/CP 008 du PIA4 LiÃ – Territoires Intelligents et Durables,

Vu la délibération n° 23/148/F du 13 novembre 2023 relative à la modification de l'AP/CP 009 du Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR) pour les Aménagements extérieurs du pilier cadre de vie du PRIR de Pifano,

Vu la délibération n° 23/157/F du 11 décembre 2023 relative à l'Ouverture de crédits de la section d'investissement nécessaires avant l'adoption du budget primitif 2024 en M57 & modalités d'ouvertures de crédits concernant les AP/CP.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 19 janvier 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : que pour l'exercice 2024, et préalablement à l'adoption du budget primitif, il est ouvert en section d'investissement selon les modalités prévues par l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'article L. 5217-10-9 du CGCT pour les AP/CP des crédits à hauteur de :

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2023 BP + DM (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts
Principal	20	Immobilisations incorporelles	1.887.352,38 €	471.838,10 €
	21	Immobilisations corporelles	7.326.094,46 €	1.831.523,62 €
	23	Immobilisations en cours	791.774,29 €	197.943,57 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			10.005.221,13 €	2.501.305,28 €

Assainissement	20	Immobilisations incorporelles	1.892.938,64 €	473.234,66 €
	21	Immobilisations corporelles	1.605.874,42 €	401.468,61 €
	23	Immobilisations en cours	1.490.000,00 €	372.500,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			4.988.813,06 €	1.247.203,27 €

Port de plaisance	20	Immobilisations incorporelles	15.000,00 €	3.750,00 €
	21	Immobilisations corporelles	302.500,00 €	75.625,00 €
	23	Immobilisations en cours	9.296.342,79 €	2.324.085,70 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			9.613.842,79 €	2.403.460,70 €

Eau	20	Immobilisations incorporelles	545.000,00 €	136.250,00 €
	21	Immobilisations corporelles	1.879.488,90 €	469.872,23 €
	23	Immobilisations en cours	469.214,54 €	117.303,64 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			2.893.703,44 €	723.425,87 €

Budget	Chap	Libellé	Crédits votés en 2023 BP + DM (hors AP/CP et reports)	Crédits ouverts
Parkings	20	Immobilisations incorporelles	11.520,00 €	2.880,00 €
	21	Immobilisations corporelles	551.472,39 €	137.868,10 €
	23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'investissement hors chapitre 16			562.992,39 €	140.748,10 €

Budget Principal AP/CP

Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Maximum d'ouverture autorisé pour 2024
20	Immobilisations incorporelles	865.469,90 €	288.489,97 €
21	Immobilisations corporelles	13.000,00 €	4.333,33 €
23	Travaux en cours	7.401.769,99 €	2.467.256,66 €
Total des dépenses en AP/CP		8.280.239,89 €	2.760.079,96 €

Budget du Port AP/CP

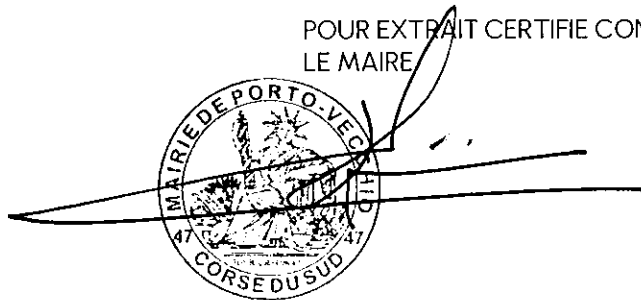
Chapitres	Intitulés	Crédits ouverts 2023 (BP+DM)	Maximum d'ouverture autorisé pour 2024
20	Immobilisations incorporelles	2.638.190,80 €	879.396,93 €
21	Immobilisations corporelles	1.060.980,80 €	353.660,27 €
23	Travaux en cours	13.242.970,00 €	4.414.323,33 €
Total des dépenses en AP/CP		16.942.141,60 €	5.647.380,53 €

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

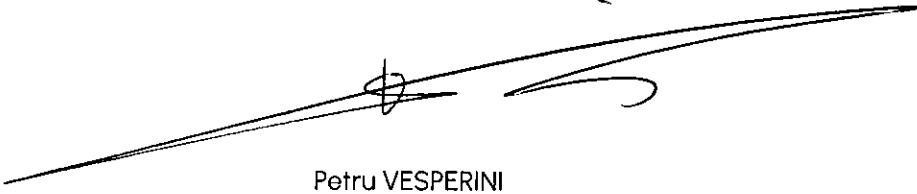
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Petru VESPERINI